



CONCOURS « VITRINES SALLEBOEUF FÊTE NOËL »

L'objectif est de faire vivre la magie de Noël avec les commerçants décorant à cette occasion leur vitrine.

Le thème est Noël et les fêtes de fin d'année. Les décorations des vitrines devront être en lien avec ce thème féérique.

Les commerçants qui souhaitent y participer doivent s'inscrire jusqu'au 30 novembre, soit en renvoyant le bulletin d'inscription, soit en le déposant à l'accueil de la Mairie.

La décoration des vitrines devra être terminée le lundi 6 décembre au plus tard.

2 catégories de prix seront décernées :

- Prix du jury
- Prix coup de cœur

Alors n'hésitez plus, inscrivez-vous !

BULLETIN D'INSCRIPTION AU CONCOURS DE DÉCORATION DE « VITRINES SALLEBOEUF FÊTE NOËL »

Nom du commerce, du magasin, de la boutique :

Nom du commerçant :

Prénom :

Adresse :

.....

E mail :

Tél :

- Désire participer au concours 2021 « Vitrines Salleboeuf Fête Noël »
- J'ai lu et j'accepte le règlement du concours reproduit au verso

Bulletin d'inscription à renvoyer avant le 30 novembre 2021,
dûment complété à :

Mairie de Salleboeuf – Commission vie économique– 3 Avenue
de la Tour 33370 SALLEBOEUF

Article I : Organisation

La Mairie de Salleboeuf organise ce concours qui se déroulera du 01 au 31 décembre 2021.

Article II : Objet :

Ce concours est organisé dans le cadre de l'opération Vitrynes Salleboeuf fête Noël dans la commune de Salleboeuf. Le thème est : Noël et les fêtes de fin d'année. Les décorations des vitrines devront être en lien avec le thème.

Article III : Participation aux concours et points de ventes

Le concours est ouvert à tous les commerces de la commune et dont la surface est inférieure à 300 m². La décoration sera personnelle, l'inscription est gratuite. Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables si ce concours devait être modifié ou annulé.

Les décorations devront être installées pour le lundi 6 décembre et maintenues jusqu'au 31 décembre 2021. Les organisateurs ne procéderont à aucun remboursement de frais d'électricité (EDF ou autres fournisseurs d'énergie) ni aucun frais d'achats de décoration.

Article IV : Modalités et délai d'inscription

Pour concourir les commerces participants doivent satisfaire à l'intégralité des modalités suivantes :

- Remplir le formulaire d'inscription. Le formulaire doit être retourné avant le 30 novembre 2021 par courrier à la Mairie
- Avoir pris connaissance du règlement intérieur

Article V : Catégories de prix

Deux catégories de prix. : Prix du jury et le Prix coup de cœur.

Article VI : Le jury sera composé d'élus et de citoyens.

Le jury sera composé d'élus et de citoyens.

Le jury effectuera une visite auprès des commerces participant afin de noter les vitrines.

Article VII : Critères d'évaluation

Le prix du jury sera défini à partir d'une grille d'évaluation composée des points suivants :

- Respect du thème : les décorations doivent refléter la féerie de Noël
- Composition du décor : embellissement de la vitrine et de l'entrée du commerce
- Harmonie des couleurs
- Décorations/illuminations extérieures et intérieures
- Créativité/originalité des décorations
- Volume des décorations

Article VIII : Remise des prix

Les commerces lauréats, se verront remettre leurs récompenses lors d'une réception organisée par la municipalité dans le courant du mois de janvier 2022. Les lauréats seront informés de la date par courrier.

Le prix jury :

- Un trophée pour le 1^{er} prix du concours avec photo du commerce mis en avant sur les supports de communications de la commune,
- Un diplôme de la plus belle vitrine 2021

Le prix coup de cœur :

- Un diplôme coup de cœur vitrine de Noël 2021

Article IX : Communication

La commune de Salleboeuf est autorisée à photographier, filmer les commerces participants. Les éléments pourront être transmis à la presse et intégrés dans les outils de communication de la Mairie (magazine, newsletter, page Facebook de la commune et site internet). Les gagnants autorisent les organisateurs à utiliser leurs noms, prénoms, photos et vidéos dans le cadre de tout message publicitaire ou promotionnel sur tout support sans que cette autorisation ouvre le droit à des contreparties.

Article X : Règlement du concours

Le présent règlement est consultable en ligne sur le site de la mairie. Il est soumis à la loi française. Ce règlement sera adressé gratuitement sur simple demande à l'adresse suivante : Mairie de Salleboeuf – 3 avenue de la Tour – 33370 SALLEBOEUF

